

Diffusion de l'innovation : Encore des freins à lever selon le SNITEM

Paris, le 30 mars 2010 - Alors que les travaux de suivi du CSIS 4¹ sont en train d'être menés, le SNITEM² dresse un bilan sur la diffusion de l'innovation dans notre système T2A, qui comporte des avancées mais où apparaissent encore un certain nombre d'obstacles. Le syndicat appelle à des solutions permettant de les lever.

La diffusion de l'innovation se heurte, encore trop aujourd'hui, à la lenteur des procédures. Cette situation retarde l'accès des professionnels de santé et des patients à des solutions innovantes. C'est le cas en particulier des dispositifs médicaux innovants dont l'utilisation nécessite l'inscription et la tarification à la nomenclature d'un acte associé.

De façon récurrente, le SNITEM a alerté et continue d'alerter les pouvoirs publics sur les obstacles à l'innovation.

L'organisation professionnelle souligne cependant avec satisfaction l'avancée que constitue l'introduction dans la LFSS pour 2009 (Cf. article 51) d'un régime dérogatoire pour les produits évalués comme innovants mais devant continuer à être évalués. Il attend toutefois sa mise en application effective.

De même, il salue la mesure n°11 prise dans le cadre du CSIS 4, qui encadre l'inscription des actes liés à des DM Innovants, d'ASA élevées de niveau I ou de niveau II, dans un délai de 180 jours, identique au délai imparti pour l'évaluation des dispositifs médicaux (DM). La mise en place de cette disposition pourrait constituer une sorte de "fast track" comme il en existe aux Etats-Unis. Le SNITEM se réjouit de la mise en place dans ce cadre, d'un groupe technique auquel participent Christian SEUX, Président du SNITEM et Odile CORBIN, Directeur Général. L'organisation professionnelle regrette toutefois que le cas des produits innovants non inscriptibles à la LPP, dont les actes sont en attente de création d'inscription, n'aient pas été inclus dans la réflexion actuelle de ce groupe. Le SNITEM a demandé à l'y inscrire, ce qui apparait dans les premiers comptes-rendus des réunions.

En dépit des progrès précédemment mentionnés, la diffusion de l'innovation demeure freinée dans les établissements hospitaliers par le système de tarification à l'activité (T2A). En effet, le calcul des forfaits à la moyenne s'appuie sur des données collectées en année n-2 issues d'un panel d'établissements qui ne reflètent pas forcément la réalité des pratiques. Cela n'autorise pas l'introduction de façon fluide des produits évalués par la CNEDIMTS³ comme

innovants par rapport à l'existant et empêche *de facto* la valorisation du produit. Autrement dit, le système ne permet pas à ce jour d'accueillir, sans créer d'hétérogénéité tarifaire dans les forfaits existants, de nouveaux produits qui appartiendraient à une catégorie de produits déjà incluse. Le seul moyen de pallier cet inconvénient est de mettre en place à l'instar d'autres pays européens qui ont également des systèmes "DRG like" ou "T2A like", des dispositifs de financements complémentaires dont la mise en œuvre est encadrée qui permettent de recourir aux innovations de façon simple et "fluide".

¹ CSIS 4 : 4^{ème} Conseil Stratégique des Industries de Santé

² SNITEM : Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales

³ CNEDIMTS : Commission Nationale d'Evaluation des Dispositifs Médicaux et des Technologies de Santé de la HAS

A propos du SNITEM

Créé en 1987, le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (SNITEM) rassemble les acteurs de l'industrie des technologies et dispositifs médicaux. Il fédère plus de 240 entreprises, constituant un tissu industriel dans le domaine des dispositifs et des technologies de santé : PME-PMI, grands groupes français, européens et internationaux. En juin 2008, à l'occasion de son Assemblée Générale annuelle, le SNITEM a décidé d'ouvrir ses portes à l'ensemble des acteurs issus des NTIC impliqués dans la Santé. Le SNITEM est ainsi la première organisation en France représentant les entreprises de ce secteur d'activité et l'interlocuteur privilégié et référent des Pouvoirs Publics. www.snitem.fr.

Contact presse :

Presse-Papiers

Guillaume de Chamisso

Tél : 01 77 35 60 99 - 06 28 79 00 61

guillaume.dechamisso@pressepapiers.fr